



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/466

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 10 septembre 2024 de l'entreprise NUNES DEBARRASSE TOUT sise 229 avenue Jacques Duclos 83130 LA GARDE, représentée par Monsieur NUNES Marc tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public communal en vue d'un déménagement Grande Rue,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule de type fourgon rue Saint André afin de procéder à un déménagement au domicile de Madame BRETON Claudine sis 64 Grande Rue 83790 PIGNANS, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Article 2 :

Pendant la durée des opérations, la rue Saint André sera interdite à la circulation. L'interdiction sera matérialisée par une signalisation adéquate.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le samedi 28 septembre 2024 et le dimanche 29 septembre 2024 de 08H00 à 18H00.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 10 septembre 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

